

**REGLEMENT DE LA TOMBOLA « RETRO GAME ALPES 2023 » ORGANISEE PAR
L'ASSOCIATION WAKE ON LAN**

Article 1 – Organisation

L'association WAKE ON LAN, de loi 1901, organise du 1^{er} février au 21 mai 2023 une tombola, afin de compenser les charges liées à la logistique du Retro Game Alpes 2023, ainsi que participer aux frais d'organisation d'évènements futurs.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure, ou mineure avec autorisation de son tuteur légal résidant en France Métropolitaine.

La tombola fait l'objet d'une autorisation de la mairie du Fontanil-Cornillon.

Toute personne ayant acheté un billet de tombola, physiquement durant le RETRO GAME ALPES 2023 (du 19 au 21 mai 2023) ou sur HelloAsso peut participer à la tombola.

Lien vers la billetterie en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/wake-on-lan/evenements/tombola-retro-game-alpes-2023>

500 billets seront mis en vente sur HelloAsso (billets de 001 à 500), du 1^{er} février 2023 01h00 au 20 mai 2023 23h59.

500 billets seront mis en vente physiquement durant le RETRO GAME ALPES 2023 (billets de 501 à 1000), du 19 mai 2023 14h00 au 21 mai 2023 à 17h00, heure du tirage au sort.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 1 lot, d'une valeur globale de 1500€ :

- Lot de premier rang : un flipper HOT HAND (STERN, 1979), d'une valeur de 1500€

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur, soit annulés.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **dimanche 21 mai 2023** à l'Espace Claretière, 6 rue du Cornillon, 38120 Fontanil-Cornillon à **17h00 heure française**, en présence de Grégory NEGRO, Président de l'association et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé (tirage au sort en public lors de la fermeture de la convention)..

Tous les billets commercialisés durant la période de vente seront regroupés dans une seule et même urne. Le tirage sera effectué par une personne choisie dans la foule.

Toute personne munie de billets y est cordialement conviée. Aucune réclamation ne sera examinée après le tirage effectué.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si le bon de participation est illisible ou mal complété (numéro de téléphone incomplet par exemple), celui-ci sera considéré comme nul et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

L'association Wake on Lan se réserve le droit de modifier la date et le lieu du tirage.

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'association : <https://www.retro-game-alpes.com/>.

Article 5 – Retrait des lots

La remise du prix énoncé à l'article 3 aura lieu sur place, dès la clôture du tirage.

Les personnes non présentes sur place seront prévenues individuellement par l'organisateur sous réserve d'avoir laissé leurs coordonnées lors de l'achat des billets. Les lots non réclamés dans la période de 2 semaines après la date du tirage redeviennent propriété de l'association.

Les lots pourront être récupérés de 2 manières :

- Le soir du tirage au sort, à retirer sur place à l'Espace Claretière, 6 rue du Cornillon, 38120 Fontanil-Cornillon, jusqu'à 22h00 heure française
- Dans un délai d'une semaine après le tirage au sort, au domicile d'un membre de l'association (dans l'agglomération grenobloise)

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association WAKE ON LAN se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours, suivant la déclaration des gagnants à WAKE ON LAN, Espace Claretière, 6 rue du cornillon, 38120 Fontanil-Cornillon.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse e-mail suivante : president@retro-game-alpes.com. Il est également consultable sur le site Internet de l'association : <https://www.retro-game-alpes.com>.

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes et recevront une confirmation de participation par mail avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

Fait à Fontanil-Cornillon, le 26 janvier 2023.

Grégory NEGRO, Président de l'association WAKE ON LAN
president@retro-game-alpes.com

